

Investir des espaces aménagés

Programme de l' école maternelle du 26 mars 2015

Documents d'accompagnement – Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques

Objectif 2 - Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et contraintes variés

Considérer les types d'aménagements, non pas du seul point de vue des activités physiques mobilisées, mais aussi sous l'angle des fonctions qu'ils peuvent remplir dans un processus d'apprentissage.

- Les types d'aménagements conditionnent :
 - les types de conduites corporelles engagées
 - les possibilités qu'ils offrent à l'enfant de construire les apprentissages moteurs attendus.
- Ils sont toujours pensés de manière à permettre à l'enfant de vivre des expériences motrices en toute sécurité et s'adapter aux caractéristiques des espaces offerts par les locaux de l'école ou les installations environnantes.
- Ils déterminent également un mode de relation aux autres, un degré de liberté ou de contrainte accordé à l'enfant, un rapport à un but commun.

5 types d'aménagement en fonction de l'âge, de ce que l'on veut apprendre (en termes de capacités, connaissances et attitudes) , du contexte.

- Un espace aménagé en « coins », en « îlots »
- Un espace aménagé en « pays »
- Un espace aménagé en « étoile »
- Un espace aménagé en « ateliers »
- Un espace organisé en « parcours »

Un espace aménagé en « coins », en « îlots »

Cette organisation est caractéristique des phases exploratoires, elle est particulièrement adaptée aux enfants les plus jeunes.

Ce type d'aménagement comprend :

- Du matériel « fixe » (tapis, bancs, tables...) réparti dans l'espace, en pensant des associations qui créent des continuités (un tunnel suivi d'une poutre...), des regroupements (une série de chaises renversées...), des assemblages (une échelle adossée à un espalier...),
- Une activité libre même si le plus souvent le matériel induit des réponses motrices :
 - une organisation peu précise du groupe, présentant peu de contraintes (ce qui est particulièrement adapté aux enfants les plus jeunes), permettant une répartition de l'effectif de la classe dans l'espace,
 - un accès aux différents coins sans règle précise,
 - des espaces libérés (ces zones ne sont pas contiguës) permettant de courts déplacements entre ces
 - « îlots » de matériel,
- Un temps suffisamment long pour permettre l'expérimentation la plus riche possible (un ou deux temps de regroupements collectifs peuvent éventuellement être nécessaires pour réguler l'activité du groupe, relancer les intérêts des enfants).

L'enseignant circule dans l'espace pour solliciter, relancer certains enfants, observer.

Un espace aménagé en « pays »

Cette organisation, pertinente dès la petite section, permet le déroulement de séances exploratoires avec du matériel qui n'est pas en nombre suffisant.

L'activité, tout d'abord libre, est ensuite définie :

- par une règle d'utilisation du matériel (sauter, ramper...) ou
- par une consigne de jeu propre au « pays » considéré (traverser une zone sans mettre les pieds par terre...).

Ce type d'aménagement doit permettre à l'élève de comprendre et d'apprendre : l'appartenance à un groupe précis (même s'ils jouent le plus souvent en parallèle), à accepter une contrainte de règle relative à l'espace, au temps imparti et de respecter des consignes minimales, à partager un lieu donné et du matériel disponible.

Il comprend :

- deux (ou trois) zones dans l'espace de pratique clairement matérialisées,
- un matériel particulier (des trottinettes, des échasses...) ou bien un agencement de matériel fixe (des chaises alignées, une succession de tapis, un chemin de cerceaux...),
- une composition du groupe d'enfants stable durant toute la séance (différence des « coins »),
- un type d'aménagement qui amène les élèves à « répéter les mêmes classes de comportements »,
- un temps de bilan permet les rotations.

L'enseignant doit penser les critères de la composition du groupe, gérer les rotations et les temps de bilans, circuler pour relancer l'activité dans chaque « pays ». Il doit assurer la sécurité et, si nécessaire, aider aux prises de risques, adapter les consignes à l'hétérogénéité des enfants. Il instaure des temps de communication peuvent être instaurés puisque ce qu'ont vécu les uns est différent de ce qu'ont vécu les autres.

Un espace aménagé en « étoile »

- Les activités motrices sont déterminées par la nature du matériel ou sont fonction des consignes.
- Un espace commun, central ou sur un côté de la salle (« la maison des enfants » comme point de départ de trois ou quatre « chemins » divergent (une succession de matériel fixe, des repères délimitant un itinéraire...)).
- Les dispositions sont linéaires et orientées (début, fin)
 - Une entrée dans le chemin peut être matérialisée (passer par ou sous une « porte », constituée par exemple par une arche, un tunnel, un banc...). Une réserve de petits objets peut également être disposée dans la « maison des enfants ». L'enfant doit alors commencer par prendre un objet (palet, lego, anneau...) qui ouvre la possibilité de choisir un chemin particulier (c'est la « clef » de la « porte ») en fonction d'un code explicite (une couleur, un pictogramme affiché au début du chemin, une photo de l'objet...). L'enfant doit rapporter cet objet au départ pour emprunter la même « porte » ou déposer cet objet dans la réserve commune pour en choisir un autre qui lui donnera le droit de changer de chemin.
 - Une fin clairement matérialisée (déposer un petit objet dans une caisse, faire sonner une clochette, prendre une gommette dans une boîte qui se situe à l'extrémité du chemin et la coller sur une affiche. Ceci témoigne pour l'enfant du fait « qu'il a fini » et c'est également pour lui le signe qu'il doit revenir au départ choisir à nouveau (le même chemin ou un nouveau chemin).
 - Le retour se fait « par l'extérieur » et non en empruntant les chemins à l'envers jusqu'à la « maison des enfants ».

L'enseignant invite l'enfant à choisir un chemin. Il est libre de répéter le même chemin ou peut être incité à en changer (après trois tentatives, par exemple). Depuis la zone de départ, l'enfant dispose d'une vision globale des différents parcours, ce qui aide progressivement à l'expression de ses choix.

Un espace aménagé en « ateliers »

C'est une organisation qui concerne particulièrement les enfants de la moyenne et de la grande section - Elle peut être propice à des temps de structuration et vise au développement de l'autonomie des enfants, au partage des responsabilités

L'aménagement et les tâches sont conçus afin de fixer, de structurer un apprentissage déjà abordé ou de favoriser un type d'action qui sera répétée.

Ce type d'aménagement comprend:

- différents espaces de travail - des activités ludiques différentes, associés à chacun de ces espaces,
- des consignes visent à ce que les enfants jouent ensemble, partagent un matériel, une règle commune, un but commun. Ils ne jouent plus « en parallèle », ils collaborent, coopèrent, tiennent des rôles différents complémentaires, La composition du groupe est déterminée par l'enseignant.
- des activités de communication d'un groupe à l'autre puisque les vécus sont différents (la rotation complète ne se fait pas forcément sur le temps d'une seule séance).
- des tâches différenciées, en fonction des possibilités des enfants

L'enseignant doit créer les conditions de cette autonomie, assurer la permanence des consignes de travail (photos, pictogrammes, écrits référents...), associer les enfants à la création progressive des rôles, à la distribution des responsabilités.

Il amène l'enfant à dépasser le plaisir de faire pour s'engager dans le plaisir d'apprendre, en prenant conscience de ses réussites et de ses progrès. Les rôles sociaux ainsi créés peuvent permettre des tâches d'entraide, d'observation, d'évaluation de pairs (les critères doivent être suffisamment explicites et compréhensibles par les enfants).

Un espace organisé en « parcours »

Cette organisation est propice à l'enchaînement des conduites et au réinvestissement d'actions sur une durée et une distance plus longues. Elle relève plutôt des enfants de grande section.

- Une organisation dans laquelle le matériel est disposé de manière linéaire ou circulaire (en boucle, ouverte ou fermée) avec des entrées différentes, matérialisées par un code (pour éviter les bousculades, les files d'attente, les « embouteillages »). Il n'est pas besoin de commencer par la même entrée, il faut seulement suivre le même sens de progression.
- L'espace linéaire est donc « orienté », seule la « porte » d'entrée est choisie par l'enfant ou par un groupe d'enfants identifié.
- Le parcours peut à certains endroits « se dédoubler » de manière à permettre aux enfants de dépasser celui ou celle qui a besoin de prendre plus de temps.

L'enseignant doit gérer les risques potentiels (aider, parer, sécuriser par du matériel...) et adapter aux enfants la durée et la difficulté du parcours.

L'enseignant peut également organiser la classe en binômes d'entraide (un qui tient la main de l'autre chaque fois qu'il le demande, un qui pousse la draine conduite par le second...) de manière à réduire le nombre d'enfants en action simultanément sur le parcours et à créer des relations de coopération entre enfants.